

# CENTRE DE FORMATIONS LE GALL ARNAUD





Le centre de formations, créé en 1987 par Thierry David, puis repris en 2003 par Arnaud Le Gall, propose des formations Auto, Moto, Cyclo ainsi que les permis remorque BE et B96, et le permis bateau côtier.

Nous sommes agréés Qualiopi pour la formation continue professionnelle sous le n° 53290858329, et labellisés par l'État "École de conduite de qualité" sous le n° E0402964610.

# NOS FORMATIONS

## Permis B

**18 ans**

### Véhicules automobiles

- Véhicule <3500kg
- 8 passagers
- Remorques < 750 kg
- Avoir l'Assr 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière Traditionnelle

- Une formation de base de 20 heures minimum

#### FILIÈRE AAC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- **Dès 15 ans**
- De l'expérience avec un accompagnateur
- 1 an min de conduite et 3000 km min
- un rendez-vous préalable et 2 rdv pédagogiques
- le permis dès 17 ans (conduite seul(e) à 17 ans)
- une réduction de la période probatoire à 2 ans

### Filière : conduite supervisée

- **à partir de 18 ans**
- De l'expérience avec un accompagnateur
- Un rendez-vous préalable

### Permis Boîte automatique Le B(78)

- une formation de base de 13 heures minimum
- Avoir l'assr 2 ou l'asr

### Formation remorque ATTESTATION B(96) 18ans

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 3500 kg et < 4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7H

### PERMIS BE 18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC >4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



# FORMATIONS PARTICULIERS

## Permis AM

**14 ans**

**2 roues ou 3 roues à moteur**

- Cylindrée </= 50cm3
- Puissance </= 4 kw
- Vitesse </= 45km/h
- Validité 15 ans

## PERMIS A2

**18 ANS**

**MOTOCYCLIQUE AVEC OU  
SANS SIDE-CAR**

- Formation de 20 heures min
- Cylindrée > 125 cm3
- Puissance </= 35kw
- Avoir l'assr 2 ou l'asr
- Validité 15 ans

**FORMATION A1 vers A2**

**18 ANS**

- FORMATION DE 15 HEURES
- CYLINDRÉE >/= 125CM3
- PUISSANCE </= 35KW
- AVOIR LE PERMIS A1

## PERMIS A1

**Motocyclette 125cm3 avec  
ou sans side-car  
ou tricycles à moteur**

- à partir de 16 ans
- Formation de 20 heures min
- Cylindrée </= 125 cm3
- Puissance </= 11kw
- Tricycle puissance </= 15kw
- Avoir l'ASSR ou l'asr
- Validité 15 ANS

**FORMATION 7 H**

**20 ANS**

- une formation de 7 H
- + de 21 ans pour tricycle puissance <15kw
- Avoir le permis B depuis 2 ans

**Formation passerelle A2  
vers A**

- motocyclette avec ou sans side-car

**20 ans**

- Formation de 7h
- Puissance >/= 35 kw
- Tricycles puissance >/= 15 kw
- Avoir le permis A2 depuis 2 ans



# PERMIS CÔTIER

16 ans

## PERMIS OPTION CÔTIÈRE

- Valable en mer et sur les lacs fermés
- Autorise toute navigation de jour comme de nuit mais dans la limite de 6 milles d'un abri
- Obligatoire pour le scooter des mers (V.N.M)



# NOTRE ÉQUIPE

## NOS ENSEIGNANTS

### VALÉRIE

Formations dispensées

- AAC B SUPERVISEE
- COURS SIMULATEURS & CODE

N° : A2302900050

ENSEIGNANTE

### TONY

Formations dispensées

- AAC B SUPERVISEE
- COURS POST PERMIS

N° : A09029000150

ENSEIGNANT

### LAURINE

Formations dispensées

- AAC B SUPERVISEE
- COURS POST PERMIS

N° : A0802900450

ENSEIGNANTE

### AURORE

Formations dispensées

- AAC B SUPERVISEE
- COURS POST PERMIS

N° : A1202900230

ENSEIGNANTE

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

### LE GALL Arnaud

Formations dispensées

- AAC B SUPERVISEE
- A A1 A2 AM
- B96 BE B78 CÔTIER

N° : A0402900230

# INFOS PRATIQUES : FORMATIONS 2 & 3 ROUES

## FORMATIONS DISPENSÉES



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



PERMIS MAXI  
SCOOTER



Formation 7h

Notre école de conduite dispose d'une aire d'évolution située à quimper (parking de Penviller) et vers la citée administrative et à Scaer piste privée Lucas

Elle se situe à 2 km (soit 5 min de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite

L'auto-école LE GALL met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des cours de maniabilité sur plateau, et un groupe de 3 élèves maximum lors des cours de circulation.



# CENTRE DE FORMATIONS LE GALL



## LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE :

### ENJEUX ET OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

### ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au **sérieux** et avec **assiduité**.

## COMMENT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS ?

A l'aide de grilles de progression permettant de valider vos acquis

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage.



Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de mesurer vos **progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du **permis** de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées.

# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'**épreuve pratique** de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur** du permis de conduire et de la sécurité routière

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en **sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## Critères d'évaluation

Réaliser un parcours empruntant des **voies** à caractère **urbain**, **routier** et/ou **autoroutier**

**Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière **autonome**, pendant une durée globale d'environ **cinq minutes**

Réaliser une **manœuvre**

Procéder à la **vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours

Appliquer **les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs

Adapter votre conduite dans un souci d'**économie de carburant** et de limitation de **rejet de gaz à effet de serre**

Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

# CENTRE DE FORMATIONS LE GALL



Durée :  
Entre 45min  
et 1h



## Les objectifs

L'**évaluation de départ**, permet d'estimer le nombre **d'heures** que son élève aura besoin pour **obtenir** son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage et ainsi qu'une proposition chiffrée

## Le moyen utilisé

**SIMULATEUR :**  
**évaluation réalisée sans formateur**

## Les compétences évaluées

vos prérequis en matière de connaissances, des règles, du code, de la route et en matière de conduite d'un véhicule, vos expériences vécues en tant qu'usagers de la route, vos compétences psychomotrice vous motivation

# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?



## PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une évaluation préalable
- Une formation théorique
- Un examen théorique
- Une formation pratique (20h de cours minimum)

## 1/ SE FORMER DANS LA DURÉE

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi !

## PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

## 2/ AUGMENTER SES CHANCES DE RÉUSSITE

- 74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
- La conduite accompagnée garantie une meilleure sécurité

# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ LES AVANTAGES



### ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1ère année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

**La conduite supervisée** permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **21h** de conduite minimum avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'enseignant et du futur **accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour PRATIQUER et APPRÉHENDER SEREINEMENT l'examen du permis de conduire

### LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique



# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?



- Avoir **18 ans** ou plus
- Obtenir l'accord de **l'assureur** du véhicule
- Avoir **réussi l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (**21 heures minimum**)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

### QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

Au moment de votre inscription >> Suite à un échec lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- Figurer dans le contrat signé avec l'école de conduite

#### À NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la période probatoire est de 3 ans (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction) L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

# PARCOURS DE FORMATION



1

2

3

4

5

6

7

8

Evaluation de départ

Inscription

**Formation théorique**  
cours de code  
heures min à effectuer  
tests : heure min à effectuer

**Alternance de théorie et de pratique**

## PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne)

## PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

**Examen théorique**  
Heures de conduite : heure min à effectuer

**1. Conduite accompagnée**  
**2. Conduite supervisée**

**Examen blanc**

**Examen pratique**

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

## THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités

# CENTRE DE FORMATIONS LE GALL



## HORAIRES DES COURS DE CODE

MAR.	15h45 - 16h45	16h45 - 17h45
MER.	14h00 - 15h00	15h00 - 16h00
JEU.	15h45 - 16h45	16h45 - 17h45
VEN.	15h45 - 16h45	16h45 - 17h45
SAM.	13h00 - 14h00	14h00 - 15h00

## HORAIRES DES TESTS CODE

MER.	14h00 - 15h00	15h00 - 16h00
------	---------------	---------------

## HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

LUN.	9h00 - 12h00	13h00 - 17h00
MAR.	9h00 - 12h00	13h00 - 18h00
MER.	9h00 - 12h00	13h00 - 18h00
JEU.	9h00 - 12h00	13h00 - 18h00
VEN.	9h00 - 12h00	13h00 - 18h00
SAM.	9h00 - 12h00	13h00 - 17h00

# CENTRE DE FORMATION LE GALL



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

Toute réclamation, fera l'objet d'une notification écrite à LE GALL Arnaud envoyée avec accusé de réception.

# CENTRE DE FORMATION LE GALL



LE GALL ARNAUD

autoecole.legall@wanadoo.fr

18 bis place de la tour d'auvergne 29000 Quimper

[www.legall-formation.fr](http://www.legall-formation.fr)

02.98.53.73.33